Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 031-213102973-20241009-2024_073-DE

DELIBERATION : N° 2024/073

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : **Rapport d'activités 2023 Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain**

Convocation du : 04 octobre 2024

Rapporteur : M. Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 09 octobre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (19) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, FLAIG Béatrice, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal, MARTIN Déborah.

Etaient absents excusés représentés (0) :

Membres absents excusés non représentés (0) :

Ne prend pas part au vote (0) :

Nombre de votants : (19)

Secrétaire de séance : MENQUET Céline.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 031-213102973-20241009-2024_073-DE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39.
Vu le rapport d'activités communiqué par la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain pour l'année 2023 ;

Considérant que le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain pour l'année 2023 n'appelle aucune observation de sa part ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation en séance du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du grand Ouest Toulousain.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
Ainsi fait et délibéré le 9 octobre 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

La secrétaire
Céline MENQUET

MAIRIE DE LEVIGNAC-SUR-SAVE 31530 Haute-Garonne

Le Maire
Stéphane CHARPENTIER

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr